

Département de l'économie, de l'innovation
et du sport (DEIS)
Service de l'emploi (SDE)
M. Nicolas Chamorel
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 28 mai 2020

Consultation sur la modification de la loi sur les travailleurs détachés

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 7 mai dernier, relative au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

La modification proposée poursuit deux objectifs : imposer aux employeurs étrangers qui détachent du personnel en Suisse de respecter un éventuel salaire minimal cantonal d'une part, permettre à la Confédération de réduire ou supprimer les indemnités accordées aux autorités cantonales qui ne s'acquittent pas correctement de leurs tâches d'exécution d'autre part.

Nous n'avons pas de remarque sur les conséquences d'une exécution imparfaite de la loi, qui ont trait à la relation entre Confédération et cantons. Quant à l'autre aspect de la révision, il nous paraît essentiel que les employeurs suisses et étrangers soient mis sur un pied d'égalité s'agissant de leurs obligations salariales respectives, peu importe la source de celles-ci (droit fédéral, cantonal ou conventions collectives de travail).

En conséquence, la CVCI est favorable à ce projet de révision.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Philippe Miauton
Directeur adjoint



Mathieu Piguet
Sous-directeur